

Madame Valérie PECRESSE
Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche
1, rue Descartes
75231 – PARIS CEDEX 05

Madame la Ministre,

Avec le Ministre de l'Éducation Nationale, vous avez pris l'initiative de mettre en œuvre une contre-réforme de la formation des enseignants suscitant l'opposition de l'ensemble de la communauté éducative. Dans ce cadre, vous avez pris la responsabilité d'habiliter des formations de master préparant aux concours après un examen au CNESER que le SNESUP-FSU, avec la quasi totalité des organisations syndicales représentées dans cette instance, avait qualifié de « parodie d'habilitation ». Conformément aux recommandations que vous aviez émises conjointement avec le ministère de l'Éducation Nationale, toutes ces formations prévoient des stages, et, dans la très grande majorité des cas, ces stages doivent avoir lieu en établissement scolaire.

Or, de nombreux étudiants inscrits dans les masters enseignement sont actuellement confrontés à de graves difficultés concernant la possibilité d'effectuer un stage permettant de valider leur formation. En effet, dans de nombreuses académies, il apparaît qu'un grand nombre d'étudiants, notamment ceux qui n'auront pas été déclarés admissibles à l'issue de la première partie des concours, ne pourront pas bénéficier du stage prévu dans leur formation. Avec la diminution importante du nombre de postes mis au concours – et, par conséquent, l'augmentation du nombre de candidats non admissibles – de nombreux étudiants seraient ainsi placés dans l'impossibilité de valider leur master. Le SNESUP-FSU considère que cette situation est inacceptable et nécessite une intervention urgente de votre part pour garantir à chacun des étudiants concernés qu'il sera en mesure de valider son cursus.

Nous vous demandons de prendre rapidement toutes décisions nécessaires afin que ces étudiants puissent suivre jusqu'à son terme leur cursus d'étude dans les conditions prévues par les maquettes de formation habilitées par votre ministère. Nous vous demandons notamment d'intervenir auprès du Ministère de l'Éducation Nationale afin que tous les étudiants inscrits dans un master prévoyant dans sa maquette un stage en établissement scolaire puissent effectuer ce stage dans les conditions prévues dans ces maquettes et par la réglementation en vigueur pour le niveau master. Dans les cas où les formations de master proposent aux étudiants non admissibles une alternative permettant une validation du master sans imposer de stage en établissement scolaire, nous vous demandons de faire en sorte que cette alternative soit effectivement mise en œuvre, le cas échéant en affectant les moyens nécessaires aux établissements concernés.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Stéphane TASSEL

Secrétaire Général